

COMPTE RENDU de REUNION

CONSEIL MUNICIPAL du 9 NOVEMBRE 2018

Absents excusés : Sophie DAMOUR (procuration à Yannick SEVREE), Laurence VAN DEN HENDE (procuration à Catherine SAINT-LEGER), Fabien GILLES (procuration à Jacky REMAY), Bruno BLANCHARD (procuration à Jacky RODIEN)

Absents : Alexandre MARTINEAU

Ouverture de la séance à 20h02

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil des modification suivantes de l'ordre du jour :

- *Suppression du point 7 « devis de la sté Tradition toiture »*
- *Ajout du point « DM n° 4 »*

Adhésion SIVOS Champigny-en-Beauce et Averdon

Suite au protocole signé en juillet entre les communes de Marolles, Champigny, Averdon et l'Inspection d'Académie pour un regroupement scolaire permettant de conserver notre 4^{ème} classe, le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

Mise en place du RIFSEEP

Des informations sont données sur la mise en place du RIFSEEP pour le personnel communal.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place de ce régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2019. Il restera quelques ajustements à faire.

Suppression poste rédacteur principal 1^{ère} classe

A la suite du départ à la retraite de Mme Monique Chappuis, le conseil décide à l'unanimité la suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, sa remplaçante, Mme Elodie Martin, étant rédacteur principal 2^{ème} classe.

Mise à jour du tableau voies communales et chemins ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer des chemins ruraux en voirie communale.

Il est précisé que ces modifications n'auront pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L. 141 – 3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal.

Les chemins concernés sont repris ci-dessous :

N° d'ordre	Désignation de la voie	Définition sommaire du tracé	Longueur (mètres)	Ancien classement	Ancienne désignation	Observations
5	Rue du Puits (VC n°5)	part de la rue de la Gare (VC n° 6) et aboutit à la rue des Lilas (VC n°8)	200 m	Chemin rural	Rue du Puits	même tracé
7	Impasse du Puits (VC n°7)	part de la rue du Puits (VC n°5) et aboutit au CR n° 46 dit de Villemalard	145 m	Partie CR dit de Villemalard		
13	Rue de Malakoff (VC n°13)	part de la rue des Hévées (VC n° 12) et aboutit au CR n° 14 de Villerogneau	315 m	Partie du CR de Villerogneau		Voie en commun avec Villerbon
16	Rue du Midi (VC n°16)	part de la rue des Écoles (VC n°10) et aboutit au CR n°10 des Enfers	250 m	Partie du CR n°10 des enfers		
23	Rue de la Garenne (VC n°23)	part de l'intersection de la rue du Parc (VC n°2), de la rue de la Mairie (VC n°11) et de la rue du Pont (VC n°22) et aboutit au CR n° 4 de la Grande Mesle aux Près	300 m	Partie du CR n°4		
24	Rue de l'étang (VC n°24)	part de la rue du Pont (VC n°22) et aboutit au CR n°3 dit de l'étang	145 m	Partie du CR n°3		
26	Chemin du Clos Voisard (VC n°26)	part de l'intersection de la rue du Parc (VC n°2) et de l'avenue de Pezay et aboutit au CR n° 43 du Clos Voisard	195 m	Partie du CR n°43		
27	Chemin des Sœurs (VC n° 27)	part de l'intersection de la rue de Blois (RD n°171) et de l'avenue de Pezay (VC n° 4) et aboutit à l'intersection du CR n° 8 de la cave et du CR n°36	140 m	Partie du CR n°8	CR n°8 dit de la Cave	
28	Chemin des Carrefours (VC n° 28)	part de l'intersection de l'Allée des Moissons (VCn°17) et du CR n°25 des Carrefours et aboutit à la rue des Écoles (VC n°10)	155 m	Partie du CR n°25	CR n°25 des carrefours	
29	VC n°29	part de l'intersection des la rue des Lilas (VC n°8) et de la rue du Puits (VC N°17) et aboutit au CR n°47	95 m	CR		

Le conseil valide à l'unanimité, ce tableau dont un exemplaire sera à la disposition du personnel communal.

Suite à cette mise à jour, la longueur de la voirie communale est de 10 906 mètres.

Indemnité du trésorier

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder au comptable public une indemnité de conseil au taux de 75 %.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil décide à l'unanimité le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018, d'un montant de 120,97 € au Père Pascal Gonin, celui-ci ne résidant pas dans la Commune.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Le conseil accepte à l'unanimité le rapport qui fait état notamment :

- m³ produits 241 920, dont 24 553 m³ provenant de l'interconnexion avec Villebarou

- 192 464 m³ consommés
- 74 009 m³ de perte

La qualité de l'eau est bonne.

Rapport de la CLECT GEMAPI

Après prise de connaissance du rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors gemapi » du 9 nov 18, le conseil valide le rapport à l'unanimité.

Décision modificative n° 4

Le conseil accepte à l'unanimité cette modification destinée à pouvoir régler la partie des travaux de voirie réalisés rue de la Mairie, manquante sur l'opération concernée, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Opération	Articles	Libellés	Montants
100	2152	Travaux de voirie	+ 5100,00
020		Dépenses imprévues Investissement	- 5100,00

AFFAIRES DIVERSES

Commission Finances

il est prévu l'isolation du bâtiment préfabriqué et le renouvellement de la chaudière de l'école ; ces travaux sont éligibles à une subvention de la région et à une subvention du département qui seront demandées.

Projet « Touret »

la famille de Jean Touret – ancien directeur artistique des Artisans de Marolles - propose à la Municipalité d'installer 3 statues dans le centre bourg.

Groupe scolaire

en vue de la remise en état du grand portail et de son portillon côté cantine, un devis a été reçu pour un montant de 2 722 € ht, soit 3 266 € ttc.

Pré-diagnostic voiries

dans le cadre de la convention avec l'ATD41, un diagnostic de l'état des voies a été réalisé le 27/10/18 : rue du pont, rue du stade, Place du Foyer Rural, rue des écoles, rue du midi et chemin de la Fagottière.

Les travaux à réaliser ont été classés par ordre de priorité et leur montant a été évalué.

- **Radar pédagogique**
une discussion s'est ouverte sur l'installation éventuelle d'un radar pédagogique
- **Sapins de Noël**
comme tous les ans, des sapins seront installés dans les rues de la commune, à charge pour les riverains de les décorer.
- **Survol drone**
le conseil est informé qu'un drone survolera la commune du 21 au 23 novembre 18. Son propriétaire bénéficie d'une autorisation préfectorale.
- **Cérémonie du souvenir**
Rassemblement à 11h45 le 11 novembre avant défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts.

Séance levée à 23h23